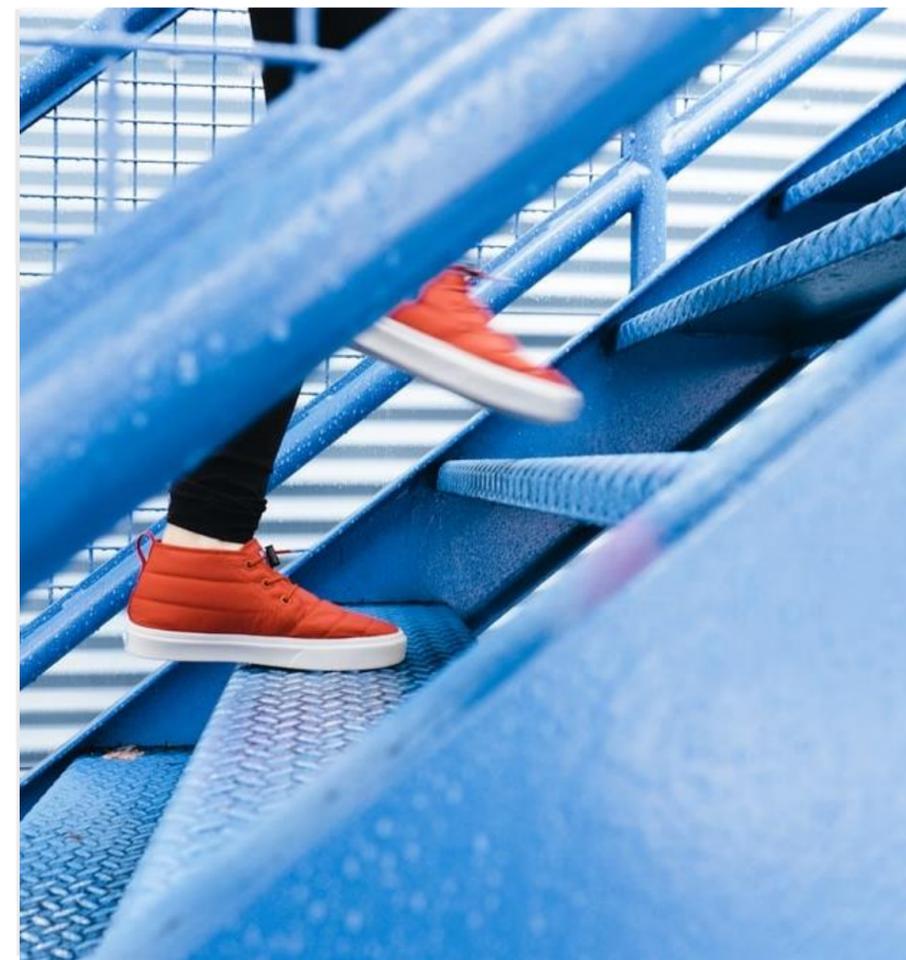


Ressources Humaines

RH, préventeur, référent Covid-19 :
comment le risque sanitaire influence
vos démarches de prévention ?



Bienvenue !

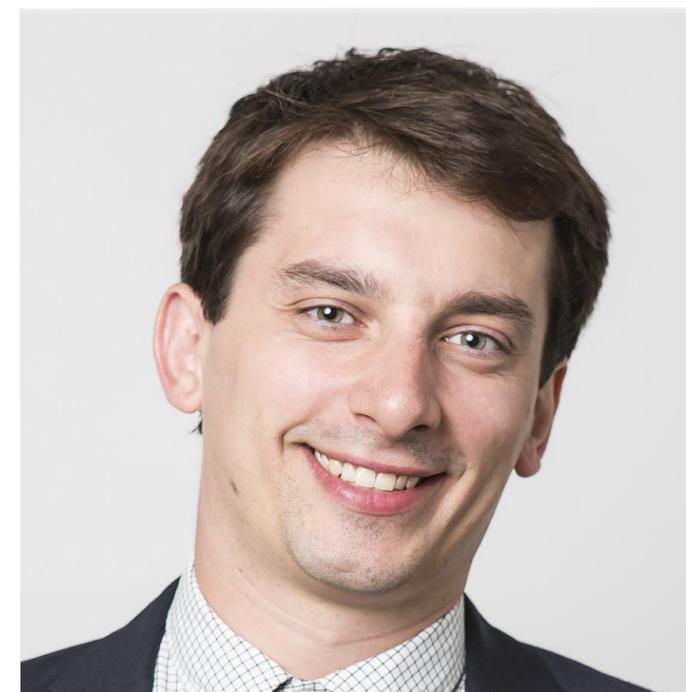


Catherine
Lima



Chef de projet à la direction
du développement
Ayming

Manager département
Qualité de Vie au Travail
Ayming

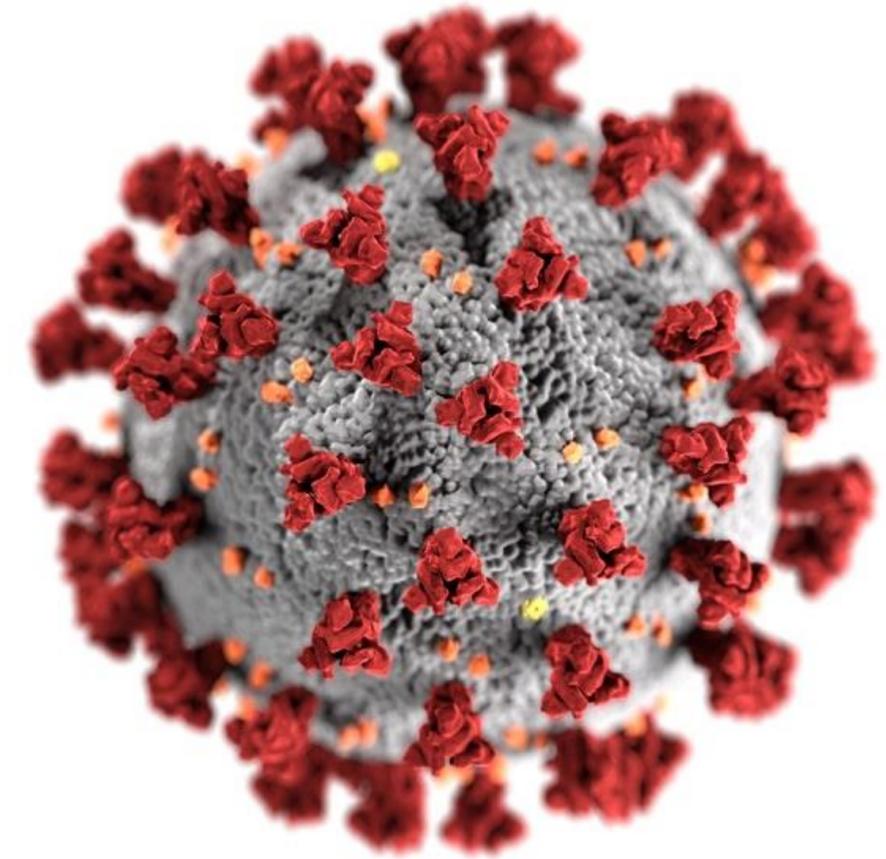


Xavier
Bédos



Programme

- ➔ Faits marquants de la pandémie de Covid-19
- ➔ La réponse sanitaire à date : un impact direct sur les collaborateurs via la mise en place des protocoles et le déploiement du travail à la maison
- ➔ Les effets à long terme : de nouvelles modalités de travail qui influencent l'exposition aux risques et réinventent les missions et modalités d'actions des fonctions RH et prévention



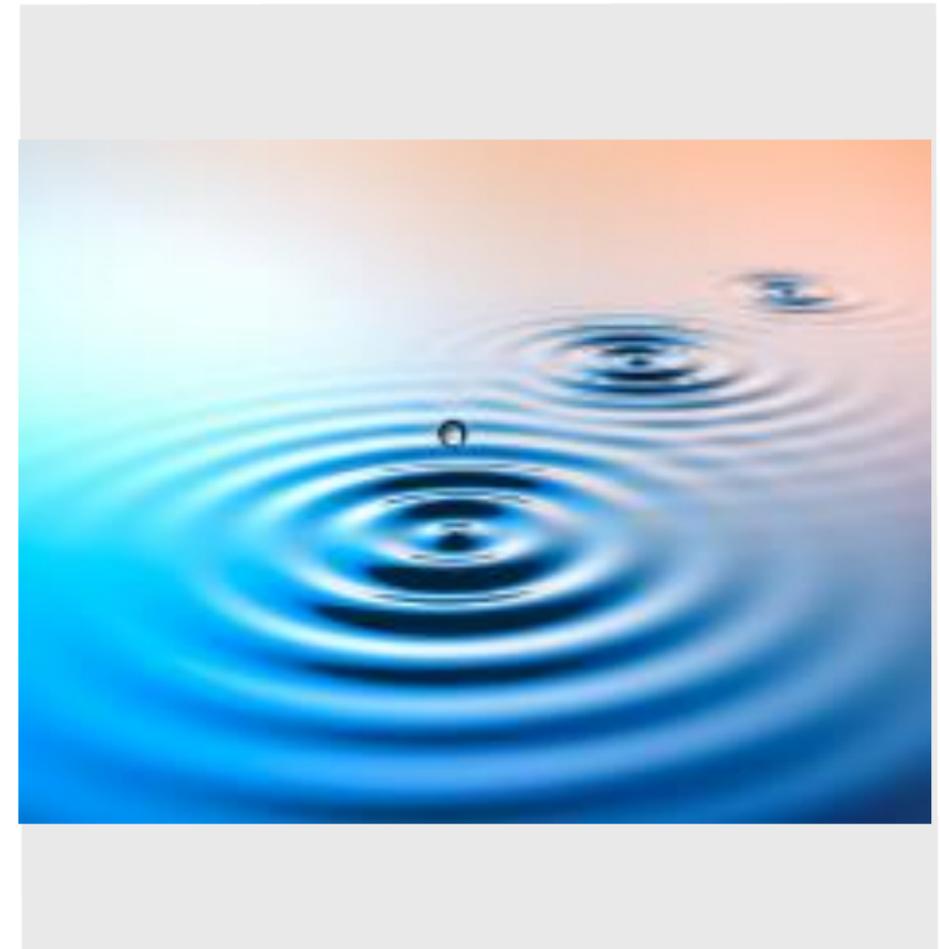
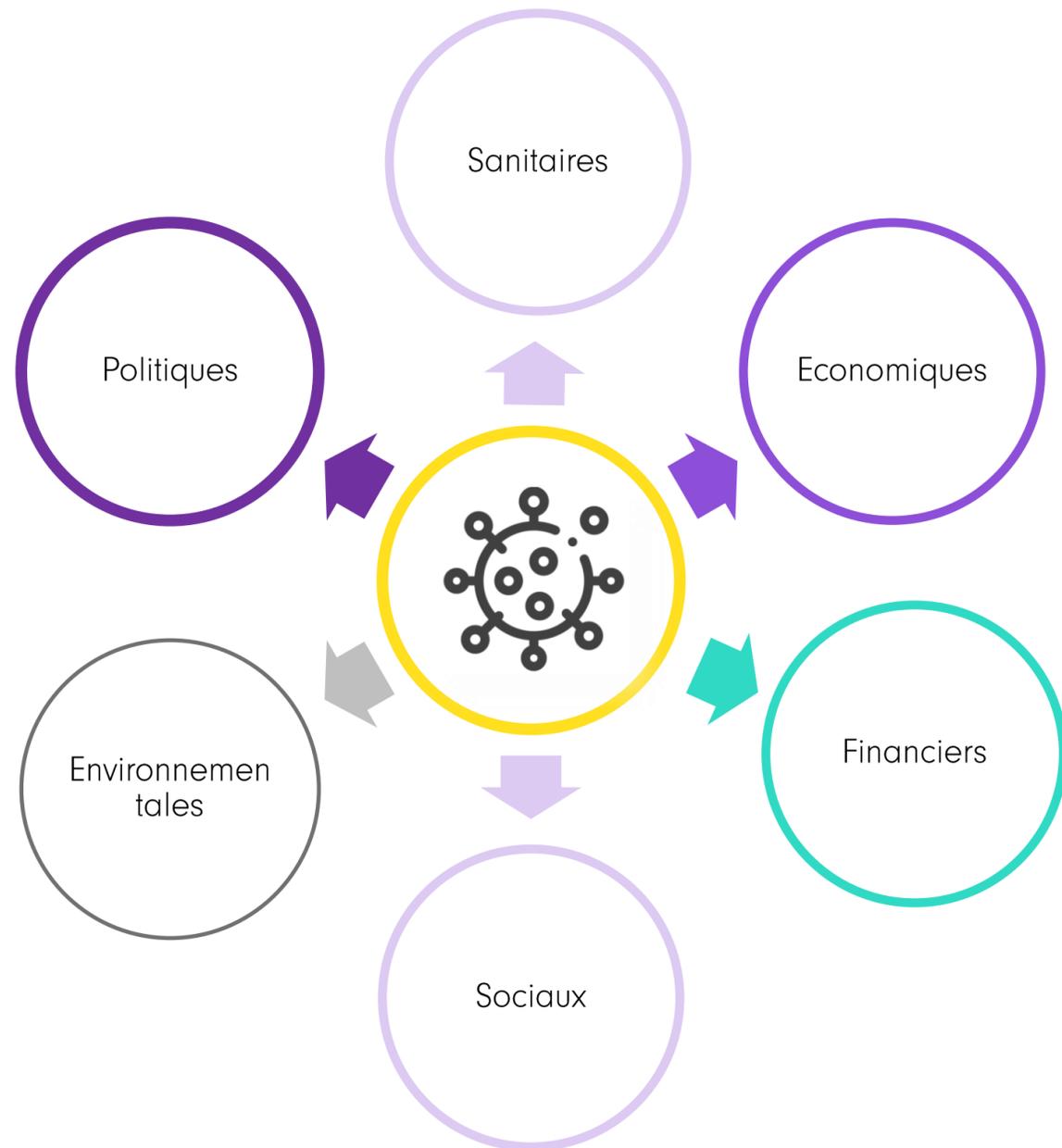
Faits marquants de la pandémie de Covid-19



Rétrospective de la pandémie de Covid-19

Nov/Déc 2019	Janvier 2020	Février 2020	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Septembre 2020	Octobre 2020	Novembre 2020
Nov : 1 ^{er} cas à Wuhan (Chine) 	30/01 : « Urgence de Santé Publique de Portée Internationale » déclarée par l'OMS 		11/03 : La Covid-19 est déclarée pandémie par l'OMS				+ 12 M de cas + 568 000 décès				+ 54 M de cas + 1,3 M de décès
		1 ^{er} cas mortel en France 					+ 172 000 cas + 30 000 décès en France				+ 1,9 M de cas + 45 000 décès en France
			 17/03 - 11/05 Confinement 11/05 : phase 1 déconfinement			02/06 : phase 2 déconfinement 22/06 : phase 3 déconfinement				 30/10 - 01/12 Confinement	
			 24/03- 10/07 État d'urgence sanitaire							 17/10 - ? État d'urgence sanitaire	
						24/06 Protocole national de déconfinement		31/08 Mise à jour du protocole	17/09 Mise à jour du protocole	16/10 29/10 Mises à jour du protocole	13/11 Mise à jour du protocole
						24/06 Désignation d'un référent Covid19 	20/07 Port du masque obligatoire dans tous les lieux publics clos 	31/08 Systématise le port du masque dans les espaces clos et partagés des entreprises		16/10 Nombre minimal de jour de télétravail 29/10 Le télétravail devient obligatoire	 #Tous AntiCovid

Conséquences et Impacts de la Covid-19



La réponse sanitaire à date

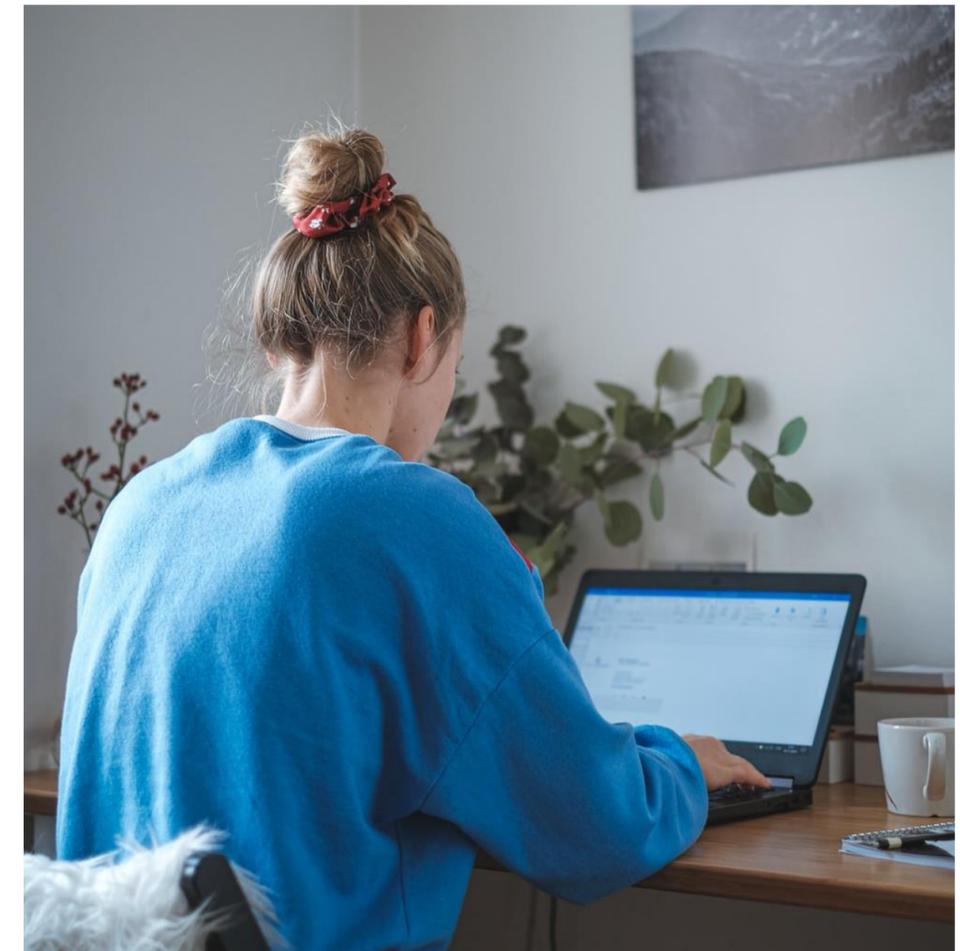


Des modalités de travail qui évoluent

Travail à la maison, équipe alternante, chômage partiel, restriction de déplacement, distanciation physique, protocole de nettoyage, gestes barrières,...

Toutes les entreprises ont dû adapter leurs modalités depuis mars en suivant les recommandations des différents protocoles sanitaires.

La gestion des risques auxquels sont confrontés les collaborateurs évolue avec.



Des changements fréquents et peu anticipés

L'évolution permanente de la situation sanitaire amène des changements d'organisation et limite l'anticipation des mesures.

Le retour d'expérience des actions menées depuis le début de la pandémie doit permettre aux entreprises de gagner en agilité et de ne pas reproduire les erreurs.



Risque nouveau mais pas un nouveau risque

La Covid-19 est un risque nouveau mais fait partie des risques biologiques.

La particularité réside dans le fait que ce risque n'est pas du fait du Travail mais est extérieur à l'entreprise.

C'est un défi pour l'employeur car il lui est impossible d'ignorer un risque qui parasite son activité mais il lui est tout aussi impossible de le bannir : un client, un salarié, un fournisseur, un sous-traitant, un passant, un proche, sont tout à la fois porteurs, importateurs et exportateurs potentiels du virus et doivent être considérés comme tels a priori.

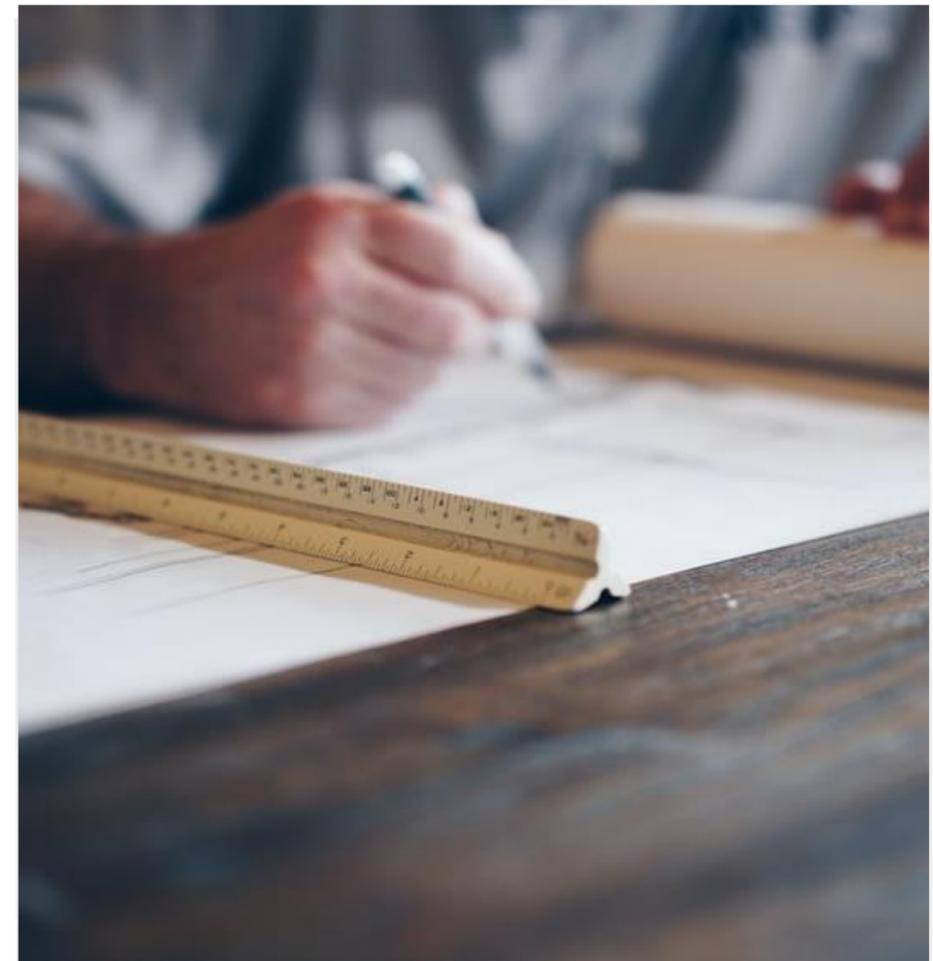
Les principes généraux de prévention : cadre de référence

Tout comme l'ensemble des risques professionnels, si l'exposition à la Covid-19 ne peut pas être évitée, il faut l'évaluer .

De plus, des risques apparaissent du fait des mesures de prévention de la Covid-19.

Le travail à domicile, par exemple, change les modalités d'exposition aux risques auxquels est exposé le salarié habituellement.

L'évaluation des risques professionnels est le point de départ de toute les démarches de prévention.



Un exposition différente à des risques connus

Le recours massif au travail à domicile expose les collaborateurs connus mais inhabituels pour la majorité des salariés :

- Travail isolé
- Eloignement du collectif
- Ergonomie du poste de travail propre aux conditions matériels du salarié
- Déséquilibre entre vie pro et vie perso



La maîtrise de ces risques demande de repenser/adapter la stratégie de prévention.

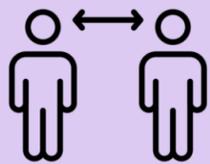


Le lien avec les collaborateurs est un élément clés (points réguliers, sondages, moments de convivialités).

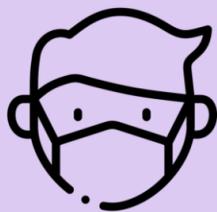
La diffusion de bonnes pratiques est nécessaire pour accompagner individuellement les salariés (déconnexion, aménagement du poste, rappel des mesures sanitaires).

Une prévention collective et individuel

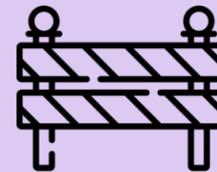
Prévenir la propagation de l'épidémie repose sur des actions pour l'ensemble du collectif :



Distanciation



Port du masque



Respect des gestes barrières



La gestion des risques au quotidien concernant les nouvelles modalités de travail repose sur les actions adaptées à chaque individu :

- aménagement du poste de travail,
- équilibre vie pro / vie perso,
- maintien du lien avec l'entreprise (managers, collègues)

Les effets à long terme



Des habitudes qui vont perdurer

Un mode de travail hybride entre présentiel et distanciel va être pérennisé.
Ceci implique de nouvelles habitudes de travail et une organisation différente.

Le but étant de toujours *assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* (article L4121-1 du code du travail).

L'optimisation des temps présents pour maintenir les interactions modifie de fait l'exposition aux risques et donc les mesures de prévention.

De nouvelles modalités d'échanges sont à imaginer (nouveaux rituels à distance ou en présentiel, travail collaboratif avec les outils informatiques).

Une politique de prévention adaptée

La stratégie de prévention tend à s'individualiser.

Les grands principes demeurent mais les modalités s'adaptent à chacun.



Modalités de travail → exposition aux risques → gestion individuel des risques

Ceci implique deux notions essentiels :

La connaissance des risques auxquels nous sommes exposé

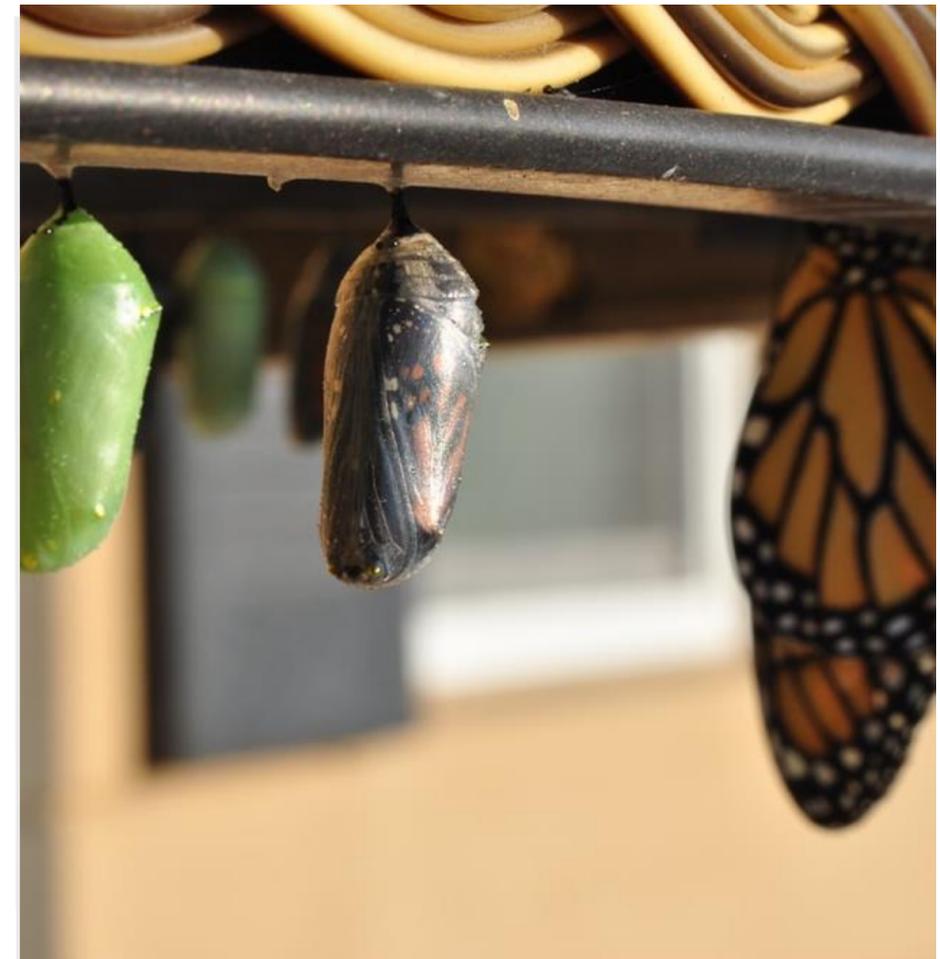
La connaissance des mesures de prévention/protection pour maîtriser le risque (et l'application des principes généraux de prévention).

Un rôle en mutation

La transformation de la fonction du Préventeur s'accélère.

Il devient un « consultant » auprès des salariés pour les aider à maîtriser les risques.

Organise la communication, facilite l'accès aux connaissances, diffuse les bonnes pratiques... il n'incarne plus la prévention mais aide chacun à y prendre part.

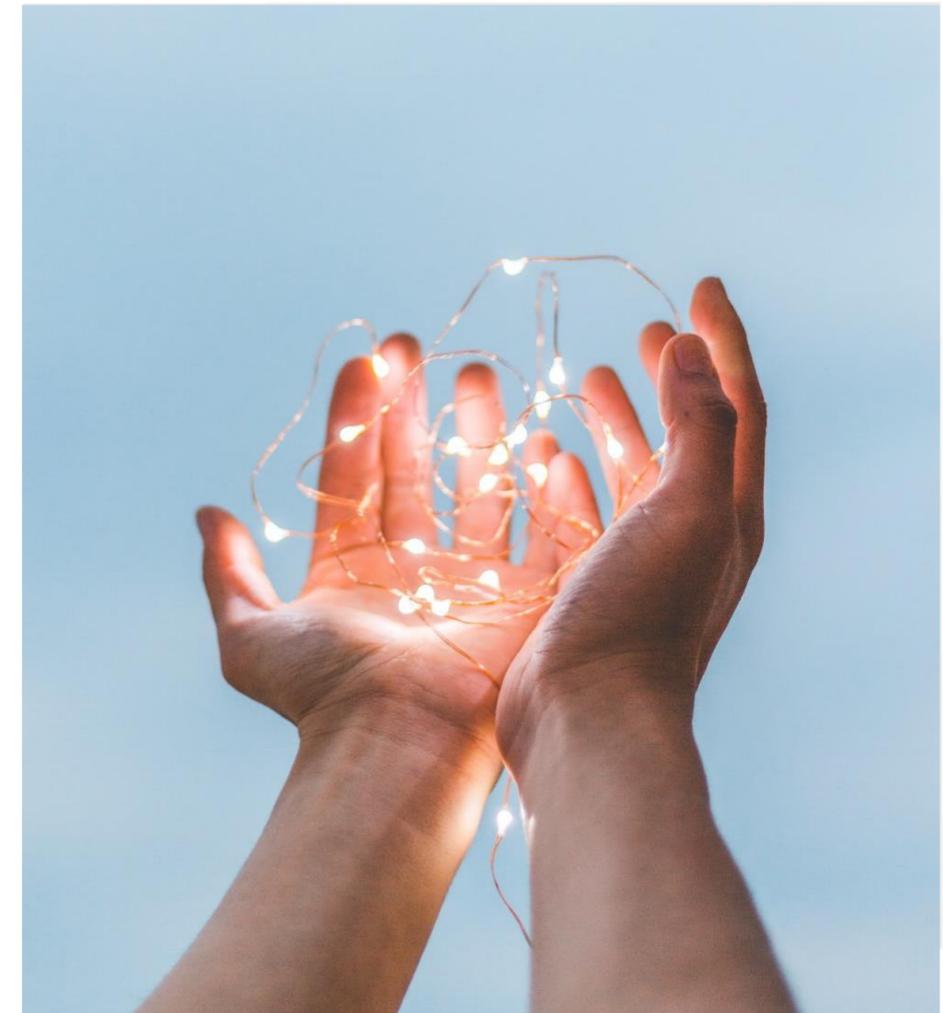


Le salarié acteur de la prévention

Chaque salarié devient acteur de la démarche de prévention.

Le manager de proximité veille à la bonne application des règles et la diffusion de l'information.

Le service Rh et le préventeur facilitent l'accès aux informations, compilent les pratiques et les harmonisent.



Merci

Et à très bientôt !

